

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Services institutionnels

#### Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

- Catégorie :** Vente de deux immeubles contigus
- Appel d'offres :** 31H12-005-0272-04-APS1
- Descriptif :** Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame et au 51-53, rue De Brésolles, dans l'arrondissement de Ville-Marie (lots 1 181 218 et 1 181 220 du cadastre du Québec), pour la réalisation d'un projet de transformation et/ou de construction. La mise à prix est de 1 350 000 \$.
- Date d'ouverture :** 22 juin 2016
- Dépôt de garantie :** 10 000 \$ (chèque certifié ou lettre de garantie bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal)
- Renseignements :** pour toute question, veuillez-vous adresser à [transactions.immobilières@ville.montreal.qc.ca](mailto:transactions.immobilières@ville.montreal.qc.ca)
- Visites :** Les visites sont obligatoires, individuelles et avec prise de rendez-vous, selon l'horaire suivant : 8h30 à 14h30. Toute demande doit être faite au moins 5 jours ouvrables avant le jour fixé pour l'ouverture des Soumissions.
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel public de soumissions seront disponibles à compter du 23 mars.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 mars 2016

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

Révision 2014-09-16

Journaux de publication : Le Devoir;